



Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2023

M. le bourgmestre de la commune
de

Mondercange

Rue Arthur Thinnès
L-3919 Mondercange

Concerne : réunion du Comité du syndicat ProSud.

M. le bourgmestre,

Conformément à l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001 concernant les Syndicats de Communes, nous avons l'honneur de vous adresser en annexe une copie de la convocation du Comité du Syndicat ProSud pour la séance du mardi 7 novembre 2023 à partir de 18:30 heures au Hall C – Ellergronn, Esch-sur-Alzette.

En vertu de l'article 14, alinéa 2, de la loi communale du 23 février 2001, vous devez en informer par écrit, dans les 3 jours, vos conseillers communaux.

Vous devez également porter ladite convocation à la connaissance des habitants de votre commune dans les formes usuelles dans le secteur communal.

Veillez agréer, M. le bourgmestre, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
Le Président,
(s) Georges MISCHO



PRO-SUD

Syndicat de communes pour la
promotion et le développement
de la Région SUD.

www.prosud.lu

Réunion du Comité ProSud

La réunion du Comité du **mardi 7 novembre 2023 à 18h30**, aura lieu dans la salle de réunion du syndicat PRO-SUD, Hall C - Ellergonn

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du rapport de la réunion du Comité du 13 octobre 2023
- 2) Arrêt provisoire bilan 2022
- 3) Budget ProSud
 - Propositions Budget rectifié 2023 et Budget 2024
 - Commentaire des budgets
 - Fixation de l'apport des communes syndiquées
 - Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions auprès du syndicat
- 4) Convention 2023, Red Rock Challenge
- 5) Présentation programme de travail 2024

Le secrétaire
Arni BIREN

Pour le Bureau du ProSud
Le Président,
(s) Georges MISCHO

